

# LA RÉTROCESSION :

## la pharmacie de l'hôpital à destination des patients ambulatoires

Certains médicaments nécessitant un suivi particulier ne peuvent être dispensés que par la pharmacie de l'hôpital, c'est l'activité de rétrocession. Ces traitements particuliers ne peuvent pas être fournis par votre pharmacie de ville.



### Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi :  
9h-13h et 14h-17h



03 68 76 74 64

Fax : 03 68 76 72 33

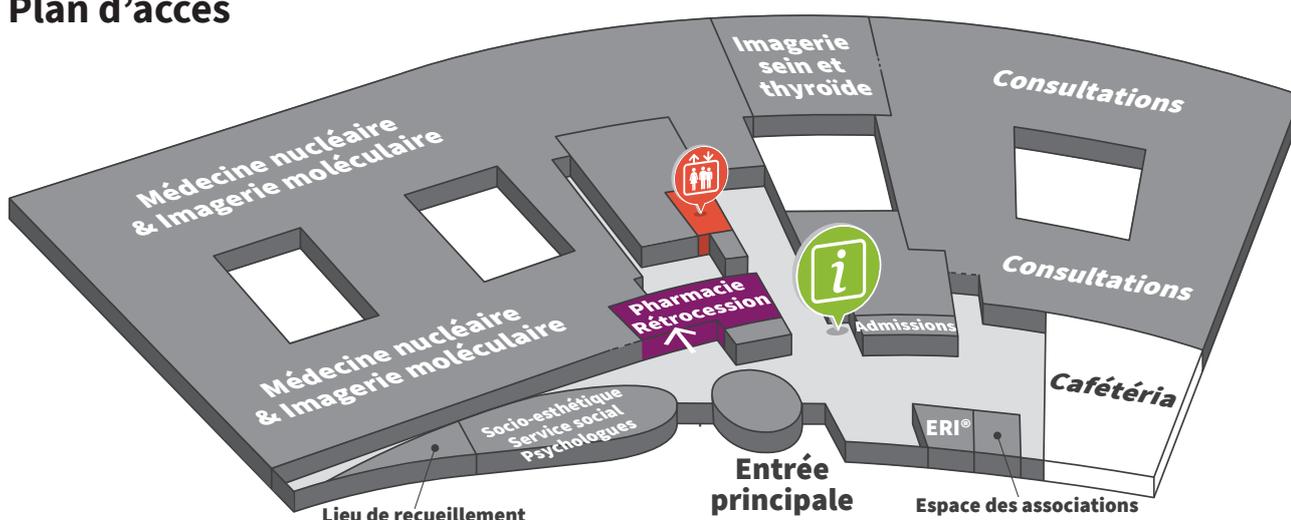
### Les documents suivants devront être présentés :

- ➔ Une ordonnance en cours de validité
- ➔ Une pièce d'identité en cours de validité si vous possédez une ordonnance renouvelable à la rétrocession de l'ICANS

Si vous vous présentez pour la première fois en rétrocession, vous devrez vous affranchir des formalités administratives en passant au bureau des admissions qui se situe dans le hall d'accueil.

Une pièce d'identité ainsi qu'une carte de sécurité sociale en cours de validité vous seront demandés. L'enregistrement administratif est ensuite valable tout le long du traitement.

### Plan d'accès



**i** La rétrocession se situe au niveau 2, en face de l'entrée principale.